



CATALOGUE DES FORMATIONS pour l'exercice du mandat des élus locaux

Édition 2023

www.ifeo-elus.fr



Organisme agréé par
le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
pour la formation des élus



Sommaire

Sommaire.....	2
Action sociale.....	6
Les fondamentaux d'une politique sociale et solidaire.....	7
L'élu local et la vie associative.....	9
L'intégration des personnes en situation de handicap dans son projet municipal	11
Les fondamentaux du vieillissement dans sa commune.....	13
Aménagement et Urbanisme.....	15
Les fondamentaux d'une politique d'urbanisme	16
Les fondamentaux du Plan Local d'Urbanisme ou PLUi.....	18
Les fondamentaux d'une politique d'aménagement.....	20
Attractivité du territoire, Marketing touristique.....	22
Construire une politique de développement économique.....	23
Construire une politique de développement touristique	25
Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial.....	27
Communication.....	29
Valoriser son image et gagner en influence.....	31
Améliorer ses écrits professionnels	33
Prendre la parole en public et dans les médias	35
Media training	37
Convaincre par les mots et par les gestes.....	39
Les fondamentaux des réseaux sociaux.....	41
Préparer et piloter une réunion	43
Créer et animer son réseau relationnel	45
Communiquer en situation de crise	47
Piloter un événement sur son territoire	49
Lecture rapide : une méthode efficace dans le cadre de ses missions.....	51
Bilan de mi-mandat.....	53



Posture de l' élu dans le cadre d'un bilan mi-mandat	55
Droit.....	57
Les responsabilités des élus	58
Les fondamentaux de la commande publique.....	60
La gestion du cimetière communal et les évolutions en matière funéraire	62
L'encadrement juridique des gens du voyage	64
La réglementation applicable aux Roms de France	66
Le maire et ses adjoints officiers de police judiciaire	68
Éducation, Petite enfance, Jeunesse.....	70
Les fondamentaux d'une politique éducative et du temps libre	71
Les fondamentaux d'une politique de la petite enfance	73
Les fondamentaux d'une politique de la jeunesse.....	75
Restauration collective : les fondamentaux.....	77
Restauration collective : une alimentation saine, sûre et durable (loi EGALIM)	79
Restauration collective : porter un projet de réduction du gaspillage alimentaire.....	81
Restauration collective : mises en concurrence et marchés inhérents	83
Élections.....	85
L'organisation des élections.....	86
Environnement, Développement durable, Energies.....	88
Les fondamentaux d'une politique de développement durable	89
S'initier à la recherche d'eau sur terrain.....	91
Finances.....	93
Les fondamentaux des finances locales	94
L'actualité financière et ses conséquences pour la commune	96
L'analyse et la stratégie financière.....	98
Gestion des Risques, Prévention et Sécurité.....	100
La gestion des risques sur le territoire de la commune	101
La gestion des risques psycho-sociaux.....	103
La conduite à tenir dans les situations d'agression.....	105
Les fondamentaux de la vidéoprotection	107
La sécurisation des données numériques	109



Les pouvoirs de police des élus	110
L' élu local et la police municipale	112
La gestion des troubles de voisinage	114
Le maire et la prévention de la délinquance.....	116
Assurer la tranquillité publique de la délinquance	118
Du désordre social aux violences urbaines	120
Institutions.....	122
Le fonctionnement du conseil municipal	123
Le fonctionnement de l'intercommunalité	125
Protocole et relations publiques	127
Principes de laïcité et neutralité du service public	129
Le fonctionnement des institutions locales	130
Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques des collectivités.....	132
Logement et Habitat.....	134
Définir une politique de logement et d'habitat	135
La gestion de l'immobilier sur le territoire communal.....	136
Management de projet.....	137
Établir le diagnostic territorial de sa commune	138
Les fondamentaux du management de projet.....	141
Présentation d'un projet en milieu hostile	144
Savoir traiter les objections.....	146
Préparer l'expérimentation de la Démocratie participative	148
Expérimenter la démocratie participative	151
Financer ses projets grâce aux aides européennes.....	153
Développer les partenariats sur son territoire.....	155
Lobbying territorial.....	157
La commune nouvelle : une collectivité d'avenir.....	159
Management d'équipe	137
Optimiser le travail de l'équipe municipale	161
Gestion des conflits.....	164
L' élu local et le directeur de cabinet	166



L' élu local et le directeur général des services.....	169
L' élu local et l' administration.....	171
Opposition.....	173
Les fondamentaux de l' élu d' opposition.....	175
RESSOURCES ET LIENS UTILES.....	177



Action sociale



Les fondamentaux d'une politique sociale et solidaire

Domaine de formation

Action sociale

Référence

ACS1

Objectif

Si le département est chef de file en matière sociale, la commune conserve des attributions dans ce domaine grâce au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Cette formation permettra aux élus de comprendre les rôles de chacun en la matière.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités
Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Définir le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- Connaître les différents dispositifs d'aides obligatoires
- Envisager l'aide facultative de la commune
- Faire un diagnostic des besoins de la collectivité
- Définir un plan d'action sociale

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L' élu local et la vie associative

Domaine de formation

Action sociale

Référence

ACS2

Objectif

Permettre aux élus de construire avec les associations, véritables forces vives du territoire, des liens de confiance et durables, dans le respect des obligations de chacun.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Patricia EON-COUTURIER, consultante indépendante, formatrice pour la transition des territoires par la coopération des acteurs, aide à la décision, accompagnement de projets, recherche de financements, mise en réseau des acteurs du territoire, participation citoyenne et animation

Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Contractualiser avec les acteurs associatifs dans le respect de la réglementation en vigueur
- Examiner le niveau d'aide de la collectivité
- Assurer la sécurité des événements associatifs dans le respect des prérogatives de chacun
- Etablir une convention d'objectifs
- Comprendre les limites et les dangers de la relation élu-associations

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L'intégration des personnes en situation de handicap dans son projet municipal

Domaine de formation

Action sociale

Référence

ACS3

Objectif

Permettre aux élus d'appréhender et de maîtriser le handicap, et faire en sorte de l'intégrer dans les politiques publiques.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités
Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Déterminer le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- Adapter les politiques publiques au handicap
- Conduire des actions de sensibilisation pour faire changer le regard sur le handicap
- Créer et animer une commission locale du handicap

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux du vieillissement dans sa commune

Domaine de formation

Action sociale

Référence

ACS4

Objectif

Evaluer la place de nos aînés dans la commune et identifier leurs besoins face à l'allongement de la durée de la vie. Relever le défi du maintien à domicile qui est une priorité pour une majorité de nos concitoyens.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités
Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Définir les acteurs
- Evaluer les besoins de la commune
- Adapter les politiques publiques au quatrième âge
- Développer les mesures d'accompagnement
- Le vieillissement de la population en milieu rural
- Initiatives locales : témoignages

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Aménagement et Urbanisme



Les fondamentaux d'une politique d'urbanisme

Domaine de formation

Aménagement et Urbanisme

Référence

AMU1

Objectif

Permettre aux élus d'appréhender les aspects réglementaires, de connaître les outils de planification et de maîtrise foncière, et de comprendre la fiscalité de l'urbanisme.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Marie-Thérèse LANCE-REULAND, architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Passer en revue les documents locaux d'urbanisme sur le territoire
- Maîtriser le SCoT comme document de planification stratégique
- Comprendre le PLU-PLUI comme document opérationnel
- Appréhender le régime du permis de construire et des autorisations d'urbanisme
- Identifier le nouveau champ d'application des différentes autorisations de construire
- Utiliser le droit de préemption et la procédure d'expropriation
- Mesurer les enjeux de l'aménagement et choisir les procédures adaptées
- Maîtriser la procédure et les modalités de réalisation de la ZAC
- Maîtriser le montage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Définir les participations et taxes d'urbanisme applicables aux opérations



Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux du Plan Local d'Urbanisme ou PLUi

Domaine de formation

Aménagement et Urbanisme

Référence

AMU2

Objectif

Maîtriser toutes les étapes d'élaboration du PLU et du PLUi, connaître tous les outils disponibles pour l'aménagement de la commune et tenir compte des aspects environnementaux dans le règlement.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Marie-Thérèse LANCE-REULAND, architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre l'ensemble des documents de planification à l'échelle de la commune
- Maîtriser l'élaboration du PLU et du PLUi
- Traduire les ambitions d'aménagement et de protection environnementale dans le règlement

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux d'une politique d'aménagement

Domaine de formation

Aménagement et Urbanisme

Référence

AMU3

Objectif

Mettre en œuvre les grandes étapes d'un projet de territoire cohérent en tenant compte des évolutions des documents d'urbanisme, de l'ambition environnementale et de l'occupation de l'espace.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Marie-Thérèse LANCE-REULAND, architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre les conséquences de la loi « Climat-Résilience » pour la commune
- Adapter les documents d'urbanisme
- Prendre en compte les évolutions d'occupation de l'espace dans les projets d'aménagement
- Concilier développement de la commune et ambition environnementale

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Attractivité du territoire, Marketing touristique



Construire une politique de développement économique

Domaine de formation

Attractivité du territoire, Marketing politique

Référence

ATT1

Objectif

Cette formation a pour but d'appréhender le développement économique et touristique du territoire selon les échelles et les périmètres d'intervention et d'acquérir une méthode pour bâtir une stratégie de développement en fonction des différents acteurs.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Identifier le rôle des différents acteurs
- Connaître les évolutions en matière économique
- Définir le niveau d'intervention en sécurisant la collectivité
- Adapter l'accompagnement de la commune aux différents secteurs : agriculture, commerce, coworking...

Domaine Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Construire une politique de développement touristique

Domaine de formation

Attractivité du territoire, Marketing politique

Référence

ATT2

Objectif

Le tourisme peut être un vecteur important du développement économique. Il s'agira pour les élus d'installer des stratégies pour attirer des clientèles touristiques et de les fidéliser, tout en respectant l'environnement, condition nécessaire au développement durable du territoire.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Identifier les atouts du territoire : ses forces et ses faiblesses
- Identifier les différents acteurs et leurs compétences
- Connaître les sources de financement
- Mettre en place un projet de développement touristique
- Réunir tous les acteurs et impliquer les administrés

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial

Domaine de formation

Attractivité du territoire, Marketing politique

Référence

ATT3

Objectif

Donner aux élus les moyens de porter leur commune au meilleur niveau et faire en sorte qu'elle soit reconnue pour sa qualité de vie, sa politique culturelle, ses offres de loisirs, ses équipements, ses modes de transports doux... autant d'atouts à faire connaître et qui feront qu'on ait envie d'y venir, d'y revenir, voire de s'y installer.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu :

- Identifier tous les acteurs à fédérer dans le cadre de la démarche de la commune
- Etablir un diagnostic
- Construire une stratégie de marketing
- Mobiliser les forces vives pour la réussite de la commune
- Mettre en place un observatoire réunissant tous les acteurs

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Communication





Valoriser son image et gagner en influence

Domaine de formation

Communication

Référence

COM1

Objectif

Donner aux élus les moyens nécessaires pour valoriser leur image et gagner en influence dans un monde où la communication visuelle est devenue incontournable. L'image de soi tient aujourd'hui un rôle prépondérant et certains codes sont à respecter, selon le public, les circonstances et le lieu où l'on se trouve.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Gérer son image publique en valorisant les aspects pouvant être mis en avant
- Optimiser sa communication visuelle : colorimétrie et codes vestimentaires
- Contrôler les différents traits de sa personnalité
- Harmoniser et accorder tous les éléments de son image
- Effacer ce qui pourrait paraître comme un handicap à son influence
- Adopter une communication non verbale complémentaire à sa communication publique et à sa prise de parole en public

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Améliorer ses écrits professionnels

Domaine de formation

Communication

Référence

COM2

Objectif

Sensibiliser les élus sur l'importance des écrits, savoir rédiger dans un style clair et concis, s'adapter à son public, adapter son style au type de document dans le but d'informer, faire agir, convaincre, laisser une trace... en utilisant les différents supports tels que le format papier, l'utilisation du PC, la rédaction des courriels avec leurs règles spécifiques d'utilisation.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Connaître et définir chaque écrit professionnel
- Définir les attentes de son interlocuteur
- S'approprier ou se réapproprier les règles d'écriture des différents écrits professionnels

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Prendre la parole en public et dans les médias

Domaine de formation

Communication

Référence

COM3

Objectif

La prise de parole en public et dans les médias sont le lot quotidien des élus. Cette formation a pour but d'enseigner non seulement les techniques oratoires mais aussi comment faire passer son message en étant plus efficace. Cette formation pourra être complétée par la formation spécifique sur le media training.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne amenée à s'exprimer en public et dans les médias.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie



Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Sélectionner les axes forts de son message
- Définir les éléments de langage les plus pertinents
- Sélectionner le ton à adopter pour faire passer sa communication
- Rechercher une cohérence de l'ensemble pour entraîner l'adhésion

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Media training

Domaine de formation

Communication

Référence

COM4

Objectif

Permettre aux élus d'être plus efficaces dans leurs interviews TV, radio et presse grâce à un coaching. La formation est tout particulièrement adaptée à des personnes mal à l'aise devant un micro, sujettes au trac et au stress, mais aussi à tous ceux désireux de parfaire la manière de faire passer leur message, le but étant pour tous d'aborder les futures interviews en toute sérénité.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne amenée à s'exprimer devant les médias (radio, TV, presse écrite).

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Identification des médias et leurs spécificités
- Composition, rédaction et composition
- Adopter un discours clair correspondant aux standards de l'écriture journalistique
- Maximiser l'amplitude et la fréquence de reprise de ses messages
- Anticiper les questions des journalistes pour éviter les pièges et les écueils adopter une marque personnelle légitime et propice à des interventions récurrentes
- Media-training et exercices concrets en situation à base d'interviews
- Séances d'analyses critiques d'après support vidéo
- Comportement et attitude en plateaux radio ou TV

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Convaincre par les mots et par les gestes

Domaine de formation

Communication

Référence

COM5

Objectif

Permettre aux élus d'adopter une communication efficace dans le choix de la conception du message à faire passer, tant sur le fond que sur la forme. Cette formation pourra être complétée par des formations plus spécifiques telles que présentées dans notre catalogue au chapitre Communication.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie



Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Sélectionner les axes forts de son message
- Définir les éléments de langage les plus pertinents
- Choisir le ton juste pour faire passer sa communication
- Assurer une cohérence de l'ensemble pour entraîner l'adhésion

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux des réseaux sociaux

Domaine de formation

Communication

Référence

COM6

Objectif

Cette formation a pour but d'initier les élus aux réseaux sociaux. Elle leur permettra de faire la différence entre une page publique et une page privée, de maîtriser les commentaires en ligne, et de bien connaître les règles de base en matière de communication publique.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Appréhender et savoir utiliser les réseaux sociaux
- Les réseaux sociaux, outils de communication incontournables dans la vie de l'élu
- Maîtriser les règles de communication appliquées aux réseaux sociaux
- Développer une ligne éditoriale pour toucher les concitoyens par les réseaux sociaux
- Positionner sa marque personnelle sur les réseaux sociaux
- Créer une marque de groupe avec ses collègues élus présents sur les réseaux sociaux
- Comment réaliser et gérer son Blog
- Savoir gérer les algorithmes pour être visibles
- Savoir choisir son réseau social et pour quel objectif ?
- Savoir rédiger avec un style concis
- L'art de la « punch line »
- Droit de l'image
- La CNIL et les normes du RGPD

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Préparer et piloter une réunion

Domaine de formation

Communication

Référence

COM7

Objectif

Au terme de cette journée de formation, les élus seront capables de mieux communiquer en toutes circonstances et à s'adapter aux différents formats de réunions.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management,

Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Bernard QUIDARRE, consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification IPCF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager à Toulouse

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie



Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Importance de l'ordre du jour
- Organiser des réunions aux objectifs précis et à forte « valeur ajoutée »
- Mieux communiquer en toute circonstance comme élu local
- Adapter son animation aux différents formats de réunion
- Garantir l'efficacité des moyens humains et matériels
- Eliminer les comportements négatifs et renforcer l'interaction de groupe
- Introduire des techniques d'animation innovantes
- Importance d'établir un compte-rendu précis de la réunion

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Créer et animer son réseau relationnel

Domaine de formation

Communication

Référence

COM8

Objectif

L'enracinement politique et l'ancrage de l'action locale des élus sont nécessaires à la réussite politique de l'élu. Cette formation aura pour but la maîtrise de tous les enjeux du « réseautage » territorial en utilisant les outils adaptés.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Réunir tous ses contacts et les classer selon leur niveau de contribution à ses objectifs
- Situer toutes les parties prenantes de son territoire (acteurs publics, associations, entreprises, groupements professionnels...)
- Transformer tout contact passif en une vraie relation active, durable, entretenue de façon naturelle
- Développer l'impact et le rayonnement de son action politique grâce à la mobilisation de son réseau

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Communiquer en situation de crise

Domaine de formation

Communication

Référence

COM9

Objectif

Chaque élu sera confronté un jour ou l'autre à une situation de crise dans l'exercice de ses responsabilités. Cette formation a pour but d'apprendre à gérer les situations d'urgence quelles qu'elles soient, et de savoir communiquer avec méthode tout en étant sous pression.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus

Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Comprendre les mécanismes d'une crise
- Préparer sa communication de crise
- Interagir avec les médias en période de crise
- Savoir gérer toutes les émotions pour rester crédible

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Piloter un événement sur son territoire

Domaine de formation

Communication

Référence

COM10

Objectif

Le but de cette formation est de préparer les élus à la réussite d'un événement public, qu'il soit culturel, sportif ou autre. Très attachés à la vie et à l'animation de leur territoire, les élus sont bien conscients que la réussite d'un événement ne pourra qu'être mis au crédit de l'équipe. Or, préparer une manifestation locale se prépare et se divise en plusieurs étapes bien définies qu'il s'agira d'observer.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication
Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur
Didier BERGEOT, dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités
Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement
Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus
Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public
Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux
Isabelle MASSON, chef d'entreprise, marketing touristique, communication et rédaction, écriture web, web conférences, culture, enseignante, formatrice élus
Pierre PECHARMAN, ancien journaliste, formateur d'élus en media-training, écriture discours, organisation événementielle, audio-visuel, communication
Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée



1 journée (7h)

Contenu

- Organiser des manifestations et animations événementielles
- Identifier les enjeux de ces animations dans la stratégie de la collectivité
- Maîtriser les différentes étapes de l'organisation d'une manifestation
- Faire adopter son événement en interne
- Préparer, gérer et évaluer l'événement

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Lecture rapide : une méthode efficace dans le cadre de ses missions

Domaine de formation

Communication

Référence

COM11

Objectif

Cette formation a pour but d'initier les élus à une méthode efficace pour la lecture rapide des documents. Très utile quand on sait le nombre de notes, documents et autres revues que les élus ont à lire quotidiennement.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenante

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Durée

1 à 3 journées (7h à 21h)

Contenu

- Les 5 étapes principales de la lecture
- Le principe de la lecture rapide
- Evaluer sa vitesse de lecture
- L'habileté perspective
- Les fixations et la subvocalisation
- Percevoir plus de mots et cela sans régresser
- Combattre la régression
- La perception plus rapide des mots
- L'anticipation
- La lecture sélective
- La lecture d'écémage
- La lecture de repérage
- Appliquer les principes de la lecture rapide dans le cadre de ses missions

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Bilan de mi-mandat

Domaine de formation

Communication

Référence

COM12

Objectif

Le bilan de mi-mandat, exercice non obligatoire, s'impose de plus en plus comme un outil de démocratie participative. Cet outil permet de rendre compte des avancées du programme de mandat et de la réalisation des engagements annoncés. La réalisation du bilan de mi-mandat doit s'inscrire dans une stratégie politique (place et posture des élus) et de communication (complémentarité avec les autres outils dont ceux de la concertation). Cette formation s'attachera à décrire les recommandations nécessaires à l'édition d'un bilan de mi-mandat efficace et utile.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenante

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Analyse préalable de son action politique
- Diagnostic évaluatif
- Vision prospective et anticipation de la fin du mandat
- Permettre de maintenir une dynamique collective
- Elaborer une communication dédiée et explicative

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Un guide méthodologique personnalisable

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Posture de l' élu dans le cadre d'un bilan mi-mandat

Domaine de formation

Communication

Référence

COM13

Objectif

La réalisation du bilan de mi-mandat doit s'inscrire dans une stratégie politique (place et posture des élus) et de communication (complémentarité avec les autres outils dont ceux de la concertation).

Cette formation s'inscrit en amont de la journée dédiée au Bilan de mi-mandat. Elle permet aux élus de s'interroger sur leur propre parcours, de dresser le bilan personnel du mi-mandat et de s'interroger sur sa posture d' élu, sur son action dans une logique éthique et responsable et réfléchir à son positionnement futur.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la communication.

Intervenante

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Durée

1 demi-journée (3h)

Contenu

- Bilan personnel face à son engagement politique et regard sur les souhaits de début de mandat
- Bilan personnel face à ses délégations et ses réalisations
- Diagnostic évaluatif sur les 2 axes
- Construire son positionnement personnel futur

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Droit



Les responsabilités des élus

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO1

Objectif

Les élus doivent prendre conscience que leur responsabilité personnelle peut être engagée dans l'exercice de leur mandat. Cette formation leur permettra d'identifier avec précision les risques judiciaires qu'ils pourraient encourir et comment se protéger.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur élus

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Jean-Louis REULAND, élu à Toulouse et Métropole (2014-2020), chef d'entreprise, audits, expertises immobilières, ressources humaines, associations, formateur finances

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Revue des situations à «risques de gestion nécessitant une attention particulière
- Déterminer les hypothèses et les conditions d'engagement de sa responsabilité judiciaire
- Trouver les réponses adaptées en matière de protection juridique et d'assurance

Prérequis



Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux de la commande publique

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO2

Objectif

Les élus ont bien conscience de l'importance de la transparence pour l'attribution des marchés publics. Cette formation leur permettra de mieux appréhender le cadre réglementaire des procédures de mise en concurrence des achats publics, et les différents documents s'y rapportant.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Jean-Louis REULAND, élu à Toulouse et Métropole (2014-2020), chef d'entreprise, audits, expertises immobilières, ressources humaines, associations, formateur finances

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Installer un règlement de la commande publique
- Garantir la transparence de ses choix pour les achats de la commune
- Connaître les différentes procédures
- Comprendre ses responsabilités et son rôle lors de la sélection du candidat

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La gestion du cimetière communal et les évolutions en matière funéraire

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO3

Objectif

Les élus connaissent l'importance du cimetière dans la commune : lieu de mémoire, de souvenirs, de recueillement, il reste un lieu très fréquenté. Cette formation les aidera à répondre aux exigences de qualité qui sont dues à leurs administrés et leur permettra d'appréhender parfaitement les procédures et les évolutions en la matière.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Mener les procédures de création, d'agrandissement du cimetière
- Connaître les équipements obligatoires et facultatifs
- Mettre en œuvre la procédure de reprise de concession
- Comparer les tarifs funéraires
- Modifier le règlement du cimetière

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L'encadrement juridique des gens du voyage

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO4

Objectif

En matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, le droit français se caractérise par la recherche d'un équilibre entre le souci de préserver le mode de vie itinérant des gens du voyage et la nécessité de maintenir l'ordre public. Cette formation a pour but d'apporter aux élus l'éclairage nécessaire pour une bonne compréhension de la législation en cours.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenante

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Le stationnement des gens du voyage et le schéma départemental d'accueil
- Le contentieux administratif des gens du voyage
- Les droits et obligations individuelles des gens du voyage
- Le contentieux des gens du voyage devant les juridictions judiciaires
- L'évolution du statut juridique des gens du voyage par le droit international et européen

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La réglementation applicable aux Roms de France

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO5

Objectif

La réglementation applicable aux Roms de France est relativement complexe. Cette formation a pour but de permettre aux élus d'appréhender le dispositif légal applicable en la matière.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenante

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- La réglementation des ressortissants Roms communautaires en France : les dispositions du CESEDA
- Les droits de l'union européenne
- Les dispositions du CESEDA applicables aux ressortissants Roms non communautaires
- Le droit international des droits de l'homme et la jurisprudence concernant les Roms

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Le maire et ses adjoints officiers de police judiciaire

Domaine de formation

Droit

Référence

DRO6

Objectif

Le maire et ses adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire . L'exercice de ce pouvoir s'effectue sous le contrôle du Procureur de la République. Par exemple, un maire ou un adjoint est tenu de signaler sans délai au Procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. En outre, ils sont informés par les responsables locaux de la police ou de la gendarmerie des infractions causant des troubles sur la commune, comme ils sont informés par le Procureur de la République de tout ce qui concerne la commune en matière judiciaire.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge des affaires juridiques.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Constance Lucia MAINIER-SCHALL, avocate, droits des étrangers, laïcité, formation continue des avocats et des fonctionnaires de l'Etat, prise de parole en public

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Distinction entre la police administrative et la police judiciaire
- La place de l'OPJ dans le procès pénal
- Exercice et pouvoirs liés à la qualité d'OPJ
- L'articulation des responsabilités
- Présentation de différents procès-verbaux

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Éducation, Petite enfance, Jeunesse



Les fondamentaux d'une politique éducative et du temps libre

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ1

Objectif

L'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune depuis les lois fondatrices de Jules Ferry. Une commune doit être pourvue d'au moins une école élémentaire publique. Cette formation a pour but de retracer les obligations de la commune en la matière.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- S'affirmer comme l'interlocuteur privilégié en matière d'éducation dans la commune, tant au niveau des directeurs d'écoles, des instances de l'éducation nationale que des parents d'élèves
- Se positionner avec crédibilité, confiance et légitimité lors des conseils d'école
- Anticiper sur les irritants : difficultés liées aux matériels, différends humains liés au fonctionnement des écoles : entretien des locaux, équipements, ATSEM, cantine...
- Elaborer un projet éducatif local cohérent et à l'échelle de la commune
- Comprendre la répartition des compétences

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux d'une politique de la petite enfance

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ2

Objectif

Les structures d'accueil collectif permettent de recevoir pendant la journée des enfants de moins de 6 ans. Il en existe plusieurs catégories et la commune peut y participer de différentes façons. L'objectif de cette formation est de pratiquer un recensement général, d'en expliquer les différents mécanismes, les modes de financements et les différentes formes de participation de la commune.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Connaître les différents modes de garde existants
- Connaître les divers partenaires (CAF, PMI, familles...)
- Comprendre les mécanismes de financement de chaque mode de garde
- Conclure un diagnostic territorial sur les besoins et les enjeux en matière de petite enfance
- Concevoir et conduire le projet politique de la petite enfance, en synergie avec les autres délégations
- Evaluer l'efficacité des actions avec les financeurs
- Communiquer sur le projet de la petite enfance
- Tout savoir sur le partenariat public-privé

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux d'une politique de la jeunesse

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ3

Objectif

Faire participer la jeunesse à la vie de la commune n'est pas toujours aisé. La jeunesse attend pourtant que lui soit proposés des programmes qui lui correspondent. Le meilleur moyen pour y parvenir est la concertation, l'écoute, le recensement des besoins. Cette formation a pour but de donner aux élus quelques pistes pour y parvenir.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Mobiliser un réseau d'acteurs pour satisfaire les objectifs
- Maîtriser une démarche participative pour l'élaboration du projet jeunesse
- Mettre en place une démarche concertée
- Engager une contractualisation pour le financement des activités

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Restauration collective : les fondamentaux

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ4

Objectif

La création d'une cantine scolaire ne constitue pas une obligation pour la commune et ne fait pas partie des charges lui incombant pour assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement. Pour autant, la plupart des communes offrent un service de restauration scolaire aux enfants scolarisés en écoles primaires. Cette formation a pour but d'apporter aux élus tous les éléments nécessaires pour une bonne gestion de la restauration scolaire, dans le respect de la réglementation en cours et conformément aux attentes légitimes des parents.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Sandra ESTRADE, directrice de la cuisine centrale de Toulouse, ingénieur principal territorial, correctrice concours et examens CDG31, intervenante CNFPT, présidente RESTAU'CO Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Faire évoluer le service pour répondre aux besoins de tous les âges
- Mobiliser l'ensemble des acteurs pour le projet
- Mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Anticiper sur les choix au regard des évolutions réglementaires
- Bio, local, SIQO, menus sans viande...
- Dialogue avec les parents d'élèves
- Importance de la communication

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Restauration collective : une alimentation saine, sûre et durable (loi EGALIM)

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ5

Objectif

Comprendre le sens de l'évolution des politiques publiques de l'alimentation « vers une alimentation saine, de qualité durable, accessible à tous et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité » et comment les appliquer.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la restauration collective.

Intervenante

Christine STANOVIC, dirigeante d'entreprise, conseil et formation continue, parcours de responsable qualité à pilotage externe des achats de restauration collective, AMO en restauration collective et son modèle de fonctionnement et économique, commande publique et règlementations inhérentes à la restauration collective, CNFPT et collectivités.

Durée

1 à 2 jours selon la situation initiale

Contenu

- Identifier les attendus de la loi Agriculture et Alimentation n° 2018-938 du 30 octobre 2018 (dite loi EGALIM)
- Repérer les évolutions pour les services de restauration
- Identifier les impacts sur le fonctionnement des services de restauration et les évolutions nécessaires permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Restauration collective : porter un projet de réduction du gaspillage alimentaire

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ6

Objectif

Appréhender un projet de réduction du gaspillage, en identifiant les objectifs et en construisant une feuille de route. Intégrer les parties prenantes et déployer la communication autour du projet.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la restauration collective.

Intervenante

Christine STANOVIC, dirigeante d'entreprise, conseil et formation continue, parcours de responsable qualité à pilotage externe des achats de restauration collective, AMO en restauration collective et son modèle de fonctionnement et économique, commande publique et règlementations inhérentes à la restauration collective, CNFPT et collectivités.

Durée

1 à 2 jours selon la situation initiale

Contenu

- Identifier les enjeux et les répercussions du gaspillage alimentaire en restauration collective
- Définir un objectif
- Quantifier les éléments à prendre en compte dans le gaspillage alimentaire
- Chiffrer le gaspillage alimentaire
- Elaborer un plan d'action et repérer les solutions existantes et les points de progrès possibles
- Identifier les leviers de réussite d'un projet de prévention du gaspillage alimentaire

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Restauration collective : mises en concurrence et marchés inhérents

Domaine de formation

Education, Petite enfance, Jeunesse

Référence

EPJ7

Objectif

Comprendre les enjeux, tenants et aboutissants d'une mise en concurrence et du déploiement d'un marché associé à la restauration collective : achats de fournitures ou de services.

Permettre le pilotage d'une mise en concurrence, grâce à des objectifs clairs et identifiés.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toute personne en charge de la restauration collective.

Intervenante

Christine STANOVIC, dirigeante d'entreprise, conseil et formation continue, parcours de responsable qualité à pilotage externe des achats de restauration collective, AMO en restauration collective et son modèle de fonctionnement et économique, commande publique et règlementations inhérentes à la restauration collective, CNFPT et collectivités.

Durée

1 à 2 jours selon la situation initiale

Contenu

- Définir un objectif à l'achat et au marché
- Comprendre le rôle central de l'objectif dans l'analyse du besoin.
- Identifier les enjeux et répercussions des exigences, des critères demandés aux services.
- Associer les choix stratégiques à un budget.
- Identifier les leviers d'amélioration, de maîtrise des coûts.
- Elaborer la feuille de route

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Élections



L'organisation des élections

Domaine de formation

Elections

Référence

ELE1

Objectif

L'organisation des élections politiques en France est une compétence du ministère de l'Intérieur. Toutefois, il appartient aux maires d'en assurer l'organisation matérielle et le bon déroulement des opérations de vote. Cette formation a pour but de passer en revue les différents stades d'une journée d'élection, révision générale pour les élus plus chevronnés, et informations utiles pour les nouveaux élus.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, toute personne en charge des élections, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, adjointe au maire de 81-Giroussens, dirigeante d'entreprise, consultante

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- La responsabilité du maire
- Le bureau de vote
- Les règles d'accessibilité aux bureaux
- Qui peut pénétrer dans le bureau de vote ?
- Le déroulement de l'opération de vote
- Les formalités de contrôle de l'identité du votant
- Le dépouillement
- Le rôle de chacun pendant le dépouillement
- Règles de validité des bulletins
- Le procès-verbal
- La proclamation des résultats



- Les textes
- Retour sur la crise sanitaire

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Environnement, Développement durable, Energies



Les fondamentaux d'une politique de développement durable

Domaine de formation

Environnement, Développement durable, Energies

Référence

EDD1

Objectif

Les enjeux climatiques, le maintien de la biodiversité sont, à juste titre, au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Les élus doivent en tenir compte dans la conduite de leurs projets pour garantir un développement durable de leur territoire. Cette formation a pour but d'élaborer une stratégie environnementale pour mobiliser tous les acteurs en utilisant tous les leviers existants.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, toute personne en charge des élections, tout élu local.

Intervenants

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Nathalie GOURDOUX, directrice Environnement, Développement durable, Energies à Toulouse Métropole

Marie-Thérèse LANCE-REULAND, architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Le cadre national : la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), la loi Climat et résilience d'août 2021
- Identifier les différents acteurs et partenaires utiles à la transformation environnementale
- Mener un diagnostic à l'échelle de la commune pour fixer le point de départ de la démarche
- Définir pour la collectivité une stratégie de développement durable
- Sensibiliser les élus à la RSE
- Mobiliser les forces vives du territoire pour atteindre les objectifs



- Connaître et comprendre les différents outils : Plan Climat Air Energie (PCAET), Schéma Directeur des Energies (SDE), Programme d'Actions Prévention des Inondations (PAPI), Projet Agricole et alimentaire de Territoire (PAT)
- Organisation des services municipaux au regard des ambitions de la commune, notamment sur les enjeux des gestions des espaces verts et de végétalisation, gestion du patrimoine et éclairage, alimentation - agriculture,

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



S'initier à la recherche d'eau sur terrain

Domaine de formation

Environnement, Développement durable, Energies

Référence

EDD2

Objectif

Former les élus aux mécanismes de base de détection d'eau souterraine afin de leur permettre d'accompagner les particuliers, les professionnels et les agriculteurs dans leur projet de captage d'eau souterraine dans le respect des besoins, de la réglementation, de l'environnement et des ressources en eau présentes sur leur territoire.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local, toutes personnes chargées des questions environnementales, agricoles et d'urbanisme.

Intervenante

Mélissa SABATIER VERSAILLES, consultante en développement environnemental, chef d'entreprise - cabinet de conseil en environnement « Anobé », formatrice.

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Identifier les enjeux environnementaux
- Connaître les acteurs présents autour de la ressource d'eau et définir leurs champs d'action
- Déterminer l'influence de l'eau sur notre environnement
- Reconnaître les outils de mesures et comprendre le vocabulaire technique
- Mise en pratique des techniques de bases de prospection d'eau sur terrain
- Savoir détecter la présence d'eau
- Appliquer la réglementation
- Connaître les solutions alternatives au captage d'eau souterraine

Prérequis

Cette formation s'adresse à tout public adulte. Elle intègre des notions de base de la spécialité et ne nécessite pas de prérequis, ni de qualification particulière.

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Evaluation formative des points clés tout au long de la formation.

Supports pédagogiques



Séance de formation en salle : cours vidéoprojetés, animation et pédagogie active

Exercices pratiques en extérieur

Le contenu et les supports de formation seront transmis au stagiaire en fin de formation par support numérique.

Méthodologie

La formation se déroule en présentiel, par groupe de 4 à 6 personnes.

La formation alternera théorie et pratique

La formation se déroule dans un lieu qui peut accueillir les stagiaires en intérieur (pour la partie théorique) et en extérieur (pour la partie pratique)



Finances



Les fondamentaux des finances locales

Domaine de formation

Finances

Référence

FIN1

Objectif

Connaître les finances publiques locales, comprendre les équilibres du budget d'une collectivité territoriale et les modes de décision et d'arbitrage, appréhender les grands principes budgétaires et comptables, assimiler les documents types de gestion budgétaire (budget primitif, compte administratif, compte de gestion), s'approprier les grands principes de construction d'un budget communal, déchiffrer et exploiter politiquement un document budgétaire, mesurer la santé financière de la collectivité en relevant les principaux indicateurs de l'analyse financière constituent l'objectif de cette formation indispensable pour bien considérer ce chapitre essentiel.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Jean-Louis REULAND, élu à Toulouse et Métropole (2014-2020), chef d'entreprise, audits, expertises immobilières, ressources humaines, associations, formateur finances

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Lire et comprendre les documents financiers de la commune
- Adopter les principes budgétaires



- Connaître les obligations de la collectivité
- Comprendre les différentes ressources de la commune

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L'actualité financière et ses conséquences pour la commune

Domaine de formation

Finances

Référence

FIN2

Objectif

Décrypter la loi de finances et ses conséquences sur les finances communales et comprendre les réformes actuelles et futures constituent l'objectif de cette formation.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Jean-Louis REULAND, élu à Toulouse et Métropole (2014-2020), chef d'entreprise, audits, expertises immobilières, ressources humaines, associations, formateur finances

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre les conséquences de la loi de finances sur les finances communales
- Anticiper la préparation budgétaire
- Appréhender les réformes en cours et à venir en matière de finances



Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L'analyse et la stratégie financière

Domaine de formation

Finances

Référence

FIN3

Objectif

Bien maîtriser l'analyse de la situation financière du budget municipal est nécessaire pour anticiper l'avenir. Cette formation a pour but de comprendre la lecture des différents ratios financiers, ce qui permettra aux élus de construire une stratégie financière propice à la mise en œuvre du projet municipal.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Jean-Louis REULAND, élu à Toulouse et Métropole (2014-2020), chef d'entreprise, audits, expertises immobilières, ressources humaines, associations, formateur finances

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre la situation financière de la commune
- Détecter les forces et les faiblesses financières
- Repérer les coûts cachés
- Construire une stratégie financière adaptée aux engagements des élus

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Gestion des Risques, Prévention et Sécurité



La gestion des risques sur le territoire de la commune

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS1

Objectif

Il est reconnu que la culture du risque n'est pas suffisamment présente dans notre pays. Or, il appartient aux élus d'assurer la sécurité de leurs administrés. L'exposition aux risques peut prendre des formes multiples. Pour anticiper ces risques, il est indispensable d'établir un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) largement partagé qui permettra à chacun de connaître avec précision la conduite à tenir en cas de sinistre. La sensibilisation et l'information des administrés sont indispensables, et des exercices de mise en situation vivement recommandés. L'objectif de cette formation est d'aider les élus à se saisir de cette thématique importante.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Stéphane WATELLIER, ingénieur principal en prévention et gestion des risques majeurs (Mairie de Toulouse) de Mission Risques Majeurs et Gestion de crise, formateur

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- Evaluer l'exposition aux risques de la commune
- Elaborer un PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Le DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs
- Préparer un exercice de mise en situation

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La gestion des risques psycho-sociaux

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS2

Objectif

La crise sanitaire liée au Covid19 a mis en lumière ce que l'on nomme très justement les « risques psycho-sociaux ». Cette période de stress a atteint toutes les couches de la population dans tous les domaines, et les conséquences ont été multiples : mal-être, dépressions, fatigue, irritabilité, nervosité, violences... Les élus ont eu à surmonter cette période difficile non seulement en interne avec les agents de la collectivité, mais aussi face à leurs administrés. Cette formation a pour objet d'analyser dans le détail tous ces facteurs de risques et ouvre des pistes pour y remédier.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Définition des risques psychosociaux
- Les facteurs de risques psychosociaux
- Les risques psychosociaux internes à la collectivité et touchant les agents
- Les risques psychosociaux touchant les administrés
- Les risques psychosociaux liés aux risques sanitaires

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La conduite à tenir dans les situations d'agression

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS3

Objectif

Les comportements agressifs envers les élus ou les agents de la collectivité sont de plus en plus courants. Selon l'observatoire de l'AMF, de janvier à juillet 2020, 233 maires ont été agressés en France et les chiffres sont en constante augmentation. Cela reflète les difficultés grandissantes et le non-respect de l'autorité que vivent chaque jour les élus dans l'exercice de leurs fonctions. Cette recrudescence est inquiétante. Cette formation permettra aux élus d'appréhender les évolutions des réponses judiciaires face à cette situation et de les préparer à la conduite à tenir pour gérer les situations de violence, tout en observant la notion de légitime défense.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre la notion de légitime défense
- Gérer les situations conflictuelles et de violence
- Adapter sa conduite en cas d'agressivité
- Connaître les évolutions juridiques de protection des élus et des agents municipaux

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les fondamentaux de la vidéoprotection

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS4

Objectif

Face à l'accroissement des actes de malveillance, les élus doivent proposer des solutions qui répondent à l'attente de leurs administrés en matière de sécurité. La vidéo-protection est une des solutions. Afin de protéger les libertés individuelles, ce système est très réglementé. Cette formation permettra aux élus de mieux comprendre ce dispositif et d'en mesurer les limites.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Evaluer les besoins en matière de sécurité
- Déployer la vidéoprotection en respectant la réglementation
- Placer les concitoyens comme acteur fondamental de la sécurité
- Appréhender les avancées technologiques
- Mettre en place une convention de coordination

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie



Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La sécurisation des données numériques

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS5

Objectif

La sécurité des données informatiques détenues par la collectivité est devenue une priorité, face aux cyber-attaques. Cette formation permettra aux élus et leurs collaborateurs de mieux appréhender ce risque et d'installer les moyens nécessaires pour s'en prémunir. Les données de la collectivité, tout comme celles des administrés, seront ainsi protégées.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Appréhender le cadre juridique
- Connaître les obligations en matière de données personnelles
- Evaluer les risques pour la commune
- Mesures à prendre pour protéger la collectivité

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Les pouvoirs de police des élus

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS6

Objectif

Le maire possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique. Il exerce ses pouvoirs au nom de la commune, sous le contrôle administratif du préfet. Cette formation permettra aux élus de connaître les mesures de police qui leur sont attribuées, de même que leurs obligations. Elle leur permettra également de mettre en place des mesures adaptées aux différentes situations de nuisances et autres incivilités.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Connaître les mesures de police attribuées aux élus
- Connaître les obligations dans le cadre des pouvoirs de police attribués aux élus
- Mise en place des mesures adaptées aux différentes situations de nuisances et autres incivilités
- Quelles sanctions ?

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L' élu local et la police municipale

Domaine de formation Référence

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS7

Objectif

La police municipale est la troisième composante des forces de sécurité intérieure avec la gendarmerie et la police nationale. Elle est placée sous l'autorité du maire et intervient au sein des communes ou des intercommunalités pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrités publiques. Cette formation destinée aux élus a pour but de définir le rôle de la police municipale, ses missions, le statut de ses agents, comment la créer et à quel coût.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Définir la politique de sécurité de la commune et les moyens à mettre en place
- Comment créer une police municipale
- Statut des agents municipaux
- Evaluer le coût d'une police municipal pour la commune
- Organiser la chaîne de commandement

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La gestion des troubles de voisinage

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS8

Objectif

Bien que fréquemment interpellé par ses administrés pour gérer des conflits de pur voisinage, le maire n'a, à priori, aucune obligation juridique d'intervenir dans ce domaine. Toutefois, le maire aura à cœur de rester à l'écoute de ses administrés en les aidant à trouver une solution par la médiation, le dialogue, la conciliation... Souvent les choses en restent là, mais il peut arriver d'avoir à appliquer des sanctions. Cette formation a pour but d'éclairer les élus sur les méthodes à employer pour gérer au mieux les troubles du voisinage sur leur commune.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Identifier les troubles de voisinage existant sur la commune
- Adapter les règles de droit pour y remédier
- Recourir à la médiation, au dialogue, à la conciliation
- Mobiliser les partenaires
- Quelles sanctions ?

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Le maire et la prévention de la délinquance

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS9

Objectif

La sécurité et la prévention délinquance sont des questions omniprésentes pour un élu. En effet, l'insécurité comme la délinquance impactent la tranquillité publique mais également le vivre ensemble de nos concitoyens.

Cette formation permettra aux élus et leurs collaborateurs de mieux appréhender ce phénomène mais également de présenter dispositifs et outils à la porter des élus aussi bien pour leur compréhension du phénomène mais des enjeux qui se jouent.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Patricia BOUDOU, juriste, politologue de formation, Gérante du Cabinet Indépendant Social Risk Consulting (ISRC), conseil et audit en politique de sécurité et de prévention de la délinquance, formatrice, auteure du guide de prévention de la délinquance aux éditions territoriales et de nombreux articles d'expert au sein de la publication « sécuriser la ville ».

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Mettre à jour ses connaissances en matière de politique publique de sécurité et de prévention de la délinquance
- Appréhender la notion de coordination dans la gouvernance territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- Comprendre le rôle et enjeux d'un CLSPD en matière de politique de prévention de la délinquance
- Maîtriser les outils du maire en matière de prévention de la délinquance
- Réfléchir aux implications en termes de stratégie et d'élaboration d'outils de travail partenarial

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation + guide et outils du maire en matière de prévention de la délinquance

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Assurer la tranquillité publique sur son territoire

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS10

Objectif

La sécurité, la prévention et la tranquillité publiques, revêtent aujourd'hui une importance capitale pour les élus sur le plan local (communes) ou territorial (communautés de communes ou d'agglomération), notamment dans les zones semi-rurales où ces notions ne sont pas, peu ou mal exploitées par les élus locaux, parfois désarmés face aux désordres subis. Cette formation permettra aux élus et leurs collaborateurs de mieux comprendre l'évolution des politiques locales de sécurité afin d'en maîtriser les enjeux, d'identifier les leviers d'action pertinents et de communiquer sereinement sur le sujet.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Patricia BOUDOU, juriste, politologue de formation, Gérante du Cabinet Indépendant Social Risk Consulting (ISRC), conseil et audit en politique de sécurité et de prévention de la délinquance, formatrice, auteure du guide de prévention de la délinquance aux éditions territoriales et de nombreux articles d'expert au sein de la publication « sécuriser la ville ».

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Présenter le contexte général de la sécurité et de la tranquillité publique et sa genèse
- Rappeler le rôle du maire en matière de sécurité et tranquillité publiques
- Présenter les outils communaux de lutte contre la délinquance (explication de 40 outils à l'usage des élus) :
 - Les outils de prévention : Outils de communication /guides/prévention situationnelle (urbanisme, voirie)
 - Les outils de répression : Travaux d'Intérêt Général (TIG), CDDF du Maire, transaction du Maire, rappel à l'ordre du Maire, le procès-verbal de notification, verbalisations, vidéo-verbalisations, etc.

Prérequis



Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation + Fiches

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Du désordre social aux violences urbaines

Domaine de formation

Gestion des risques, Prévention et Sécurité

Référence

RPS11

Objectif

Les violences urbaines du printemps 2023 ont largement couvert l'espace médiatique et ont relancé la réflexion entamée sur ce phénomène. Pourtant, il ne s'agit pas d'une problématique récente, en effet elle a déjà été pointée en novembre 2005.

« Les violences urbaines », expression d'abord utilisée par les services de police, est aujourd'hui utilisée sans retenue dans le discours public.

Cette formation permettra aux élus et leurs collaborateurs d'apporter des éléments d'analyse et de réflexion sur le phénomène du désordre social à partir de bilans sur les violences urbaines afin d'en maîtriser les enjeux, d'identifier les leviers d'action pertinents et de communiquer sereinement sur le sujet.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

Patricia BOUDOU, juriste, politologue de formation, Gérante du Cabinet Indépendant Social Risk Consulting (ISRC), conseil et audit en politique de sécurité et de prévention de la délinquance, formatrice, auteure du guide de prévention de la délinquance aux éditions territoriales et de nombreux articles d'expert au sein de la publication « sécuriser la ville ».

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Apprendre et maîtriser un concept instable couvrant des réalités criminelles et territoriales spécifiques
- Identifier les leviers d'action et les partenaires
- La communication de crise ou comment rassurer ?

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Institutions



Le fonctionnement du conseil municipal

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS1

Objectif

Cette formation a pour but de permettre aux élus de connaître et faire respecter le bon fonctionnement du conseil municipal et d'aborder les questions liées aux droits à l'expression et celle du statut de l' élu.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Fonctionnement de l'assemblée municipale
- Droits à l'expression
- Statut de l' élu

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés



Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Le fonctionnement de l'intercommunalité

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS2

Objectif

On désigne par « intercommunalité » toutes les formes institutionnalisées de coopération entre des communes en vue de la réalisation d'actions en commun. Cette formation a pour objet de permettre aux élus de comprendre le bloc communal, d'évaluer les conséquences financières, de les sensibiliser sur l'équilibre de la gouvernance tout en veillant à la défense des intérêts de la commune, notamment au niveau financier et fiscal.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Le bloc communal
- Dispositifs financiers entre la commune et son intercommunalité
- Pour une gouvernance équilibrée des communes
- Comment défendre les intérêts de sa commune dans l'élaboration du pacte financier et fiscal

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Protocole et relations publiques

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS3

Objectif

Cette formation a pour but de permettre aux élus de maîtriser les règles protocolaires et faire face aux situations les plus courantes sans stress et sans faux pas. Les points abordés seront entre autres les règles de la bienséance, celles liées au protocole dans la collectivité telles que les manifestations patriotiques, sportives, celles liées à l'Etat civil, comment assurer un accueil de qualité et comment procéder aux distinctions pour les administrés qui se sont distingués.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Règles de bienséance
- Règles de protocole dans la collectivité
- Comment assurer un accueil de qualité
- Distinctions

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Principes de laïcité et neutralité du service public

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS4

Objectif

Les élus ont l'obligation de former les agents territoriaux aux principes de laïcité et de neutralité. Cette formation a pour objectif d'appréhender les textes juridiques en vigueur afin d'adopter les bonnes mesures dans chacune des structures de l'administration.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- La réglementation
- Respect des principes de laïcité
- Respect de la neutralité du service public
- Conduite à tenir au quotidien

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie



Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention

Le fonctionnement des institutions locales

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS5

Objectif

Le fonctionnement des institutions locales est complexe et il est parfois difficile pour les élus de s'y retrouver. Qui fait quoi ? Quelles compétences pour quelles institutions ? Quel est le rôle l'Etat ? De la Région ? Du Département ? Cette formation a pour but de démêler cet enchevêtrement des institutions et d'aider les élus à mieux les comprendre.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Qui fait quoi ? Pour une vision claire sur les systèmes institutionnels locaux
- Démêler les enchevêtrements juridiques et les missions entre les différents niveaux
- Les transferts de l'Etat aux collectivités locales
- Notions fondamentales de droit public

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques des collectivités

Domaine de formation

Institutions

Référence

INS6

Objectif

Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques des collectivités. L'égalité femmes-hommes fait régulièrement parler d'elle dans les médias. Les avancées existent mais elles ne semblent pas encore suffisamment intégrées dans nos vies quotidiennes. Cette formation a pour but de sensibiliser les élus sur la nécessité d'y remédier.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Savoir et comprendre ce que recouvre la notion d'égalité
- Appréhender les textes fondateurs
- Transposer et adapter les textes au quotidien de la collectivité dans ses politiques publiques en construisant un plan d'actions

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Logement et Habitat



Définir une politique de logement et d'habitat

Domaine de formation

Logement et Habitat

Référence

LOH1

Objectif

Les élus sont très sollicités par les habitants rencontrant des difficultés de logement. Ces difficultés sont multiples et variées face à un marché de plus en plus contraint. Cette formation a pour but d'aider les élus à appréhender ce problème d'importance et complexe afin d'apporter à leurs administrés les meilleures solutions possibles.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenante

Marie-Thérèse LANCE-REULAND : architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Indentification des partenaires
- Cadre juridique
- Besoins des administrés en matière de logement
- Mise en place d'un observatoire

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La gestion de l'immobilier sur le territoire communal

Domaine de formation

Logement et Habitat

Référence

LOH2

Objectif

Cette formation a pour but de sensibiliser les élus sur cette question très importante qu'est la gestion de l'immobilier sur le territoire communal et de les aider à faire le point sur tout ce qui leur incombe.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenante

Marie-Thérèse LANCE-REULAND : architecte DPLG, rénovation énergétique, maison de l'énergie de Toulouse Métropole, urbanisme, droit du foncier, formatrice

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Relations avec les bailleurs
- Constats d'insalubrité
- Permis de louer, de diviser, etc.
- Amélioration de l'habitat, efficacité énergétique, environnement
- Point « Info Energie »

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Management de projet



Établir le diagnostic territorial de sa commune

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP1

Objectif

Le diagnostic territorial consiste, pour les élus, à établir un état des lieux afin de mieux connaître leur collectivité et d'en fixer les perspectives à 5, 10 et 15 ans. Il sera essentiel pour eux de comprendre les outils nécessaires pour construire leur projet en prenant en compte le cadre social, économique, financier de la commune. Cette formation a pour but d'aider les élus à établir des feuilles de route pour un plan d'action cohérent et atteignable et d'identifier les marges de manœuvre financières.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Patricia EON-COUTURIER, consultante indépendante, formatrice pour la transition des territoires par la coopération des acteurs, aide à la décision, accompagnement de projets, recherche de financements, mise en réseau des acteurs du territoire, participation citoyenne et animation

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Révéler les enjeux et les priorités du territoire



- Conduire une analyse stratégique territoriale (forces, faiblesses, opportunités, menaces...)
- Valoriser l'attractivité du territoire : économique, culturelle, touristique...

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention





Les fondamentaux du management de projet

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP2

Objectif

D'une manière générale, le « management de projet » est l'ensemble des actions engagées par une ou des organisations afin de définir, concevoir, un projet, de le lancer et de le réaliser. Il ne relève pas seulement de l'application d'outils de gestion, mais d'un système de gestion à part entière. En quelques années, nos collectivités territoriales sont passées d'une culture verticale, rigide et hiérarchique, à une culture plus horizontale, agile et collaborative. Ce changement référentiel modifie nécessairement la position et le rôle de l'élu local au sein de la collectivité. Il doit être désormais capable de fédérer une équipe, de mobiliser des ressources, de rassembler des compétences et de manager cet ensemble en mode projet. Cette formation a pour objet d'accompagner les élus sur leur nouveau rôle de « manager » de projet.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Les actions nécessitant la mise en œuvre du mode projet



- Apprendre à utiliser les outils du management de projet
- Savoir animer une équipe projet et mobiliser les ressources

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention





Présentation d'un projet en milieu hostile

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP3

Objectif

Préparer et anticiper la présentation d'une proposition en milieu hostile, prévenir les risques d'hostilités et gérer les objections adressées par les citoyens, les électeurs, ou les opposants. Acquis recherchés : pouvoir présenter une proposition sans craindre l'hostilité des interlocuteurs, être capable de répondre et faire face à tout argument déstabilisant.

Public

Elus, Collaborateurs

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Anticiper l'annonce de la proposition,
- Cartographie de la thématique, du contexte et des acteurs impliqués,
- Sélection des moyens de communication à privilégier,
- Les différentes formes d'hostilités,
- Identifier les réponses adaptées,
- Mises en situation,
- Conseils et recommandations : les axes à privilégier.

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques



Le diaporama de la formation,

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention, enseignement théorique, enrichi d'exemples variés et de mises en situation pour permettre aux stagiaires de mieux s'approprier la thématique,



Savoir traiter les objections

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP4

Objectif

Permettre aux stagiaires d'apporter une réponse adaptée et constructive aux objections adressées par les citoyens/électeurs/opposants. Acquis recherchés : comprendre la mécanique de l'objection, pour réagir de manière adéquate sur le fond et sur la forme.

Public

Elus, Collaborateurs

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Constat : quelles sont les objections et les formes d'hostilités adressées aux élus ?
- Pourquoi faut-il gérer les objections ?
- Identifier les différents types d'objections adressés, leurs formes,
- Apporter une réponse adaptée à chaque type d'objections,
- Analyser l'objection, argumenter, convaincre,
- Mises en situation,
- Conseils et recommandations : les axes à privilégier.

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation



Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention, enseignement théorique, enrichi d'exemples variés et de mises en situation pour permettre aux stagiaires de mieux s'approprier la thématique,



Préparer l'expérimentation de la Démocratie participative

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP5

Objectif

Préparer la mise en place des processus de Démocratie participative et les adapter au territoire, à l'état de l'opinion publique, aux problématiques locales et anticiper les difficultés. Acquis recherchés : mieux connaître le concept de Démocratie participative et éviter tous les biais éventuels dans le déploiement des mécanismes.

Public

Elus, Collaborateurs

Intervenant

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Etat des lieux du tissu démocratique local : état de l'opinion publique, de la démocratie représentative (établir un diagnostic selon les territoires),
- Comment connaître les attentes des administrés ?
- Fondements de la Démocratie participative, le cadre du processus, définitions,
- Bien identifier les thématiques à privilégier,
- Process pour toucher plus largement la population,
- Mise en Pratique : sur ces thématiques à partir de la présentation de différents cas, quels mécanismes pour quels territoires ?

Prérequis

Aucun



Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation,

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention, enseignement théorique, enrichi d'exemples variés et de mises en situation pour permettre aux stagiaires de mieux s'approprier la thématique.





Expérimenter la démocratie participative

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP6

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP3

Objectif

La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Cette notion est relativement floue et reste pratiquée de manières très différentes, allant de simples exercices de communication jusqu'à des tentatives de redistribution réelle de pouvoir au profit des citoyens. Cette formation a pour but d'aider les élus à mieux appréhender cette notion et à les accompagner vers une démarche de participation citoyenne à l'échelle locale.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie



Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Se projeter dans un projet concret à l'échelle de la collectivité
- Mobiliser une grande diversité d'acteurs dans un projet
- Distinguer participation, concertation et co-construction
- Etablir une feuille de route claire afin de mener à bien le projet

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Financer ses projets grâce aux aides européennes

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP7

Objectif

La gestion d'un projet nécessite la recherche de partenaires institutionnels et de financements croisés : Région, Département, Intercommunalité, mais il est possible, également, de solliciter les financements de l'Europe. S'orienter vers ces différentes structures, en particulier l'Europe, nécessite une certaine stratégie. Cette formation a pour but d'aider les élus à mieux appréhender les différents dispositifs qui s'offrent à eux, à les aider non seulement dans le management de leurs projets mais aussi à leur permettre de monter des dossiers de demandes de financements européens.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu



- Savoir s’orienter dans l’environnement des institutions et des politiques publiques européennes
- Interagir avec les instruments de politique sectorielle et les logiques d’intervention budgétaire de l’Europe
- Recenser les projets du territoire afin de prendre en compte les règles de financement européen
- Gérer un projet co-financé par l’Europe par une approche qualité et anticiper les contrôles

Prérequis

Aucun

Modalités d’évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d’évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d’intervention



Développer les partenariats sur son territoire

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP8

Objectif

Construire un projet communal ne peut se conduire seul et la collectivité aura besoin pour ce faire de développer de multiples partenariats sur son territoire pour le mener à bien. Ce type de stratégie demande de la méthode et il lui sera nécessaire d'assurer une bonne coordination des acteurs pour mener son projet jusqu'à son terme et dans de bonnes conditions. Cette formation permettra aux élus de comprendre les outils de la prospective : sociale, économique et financière.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu



- Développer les partenariats sur son territoire en adoptant une stratégie à long terme
- Assurer une bonne coordination des acteurs
- Tendre vers une offre partenariale pertinente
- Mobiliser les acteurs publics et privés pour soutenir les projets de la collectivité tout en prenant en compte les évolutions

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Lobbying territorial

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP9

Objectif

Pour mener à bien ses projets, la collectivité aura besoin de l'aide des décideurs locaux et nationaux. Faisant face à une concurrence de plus en plus sévère, les élus doivent se montrer des ambassadeurs efficaces de leur territoire, capables d'en promouvoir et d'en défendre les intérêts et d'en favoriser l'attractivité. Cette formation permettra aux élus d'acquérir les connaissances qui leur permettront de bien comprendre les processus liés aux normes, les règlements institutionnels, et de décrypter le langage des différents acteurs : institutions, décideurs publics et autres interlocuteurs avec lesquels ils auront à communiquer.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)



Contenu

- Entamer une démarche d'influence auprès des décideurs locaux et nationaux
- Mettre en place les outils nécessaires tout en assurant une veille stratégique portant sur les enjeux du territoire
- Avoir plus d'impact dans les négociations avec les partenaires publics et privés

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



La commune nouvelle : une collectivité d'avenir

Domaine de formation

Management de projet

Référence

MAP10

Objectif

Une commune nouvelle est une commune issue de la fusion de deux ou plusieurs communes. La loi sur la réforme des collectivités territoriales permet la création de communes nouvelles. Depuis 2010, plus de 800 communes nouvelles ont vu le jour. La création d'une commune nouvelle reste une démarche libre et volontaire des élus municipaux, en lien avec leurs habitants. Cette nouvelle collectivité peut être une opportunité pour un projet territorial porté par les élus. Cette formation les aidera à appréhender les enjeux et les limites d'un tel projet et d'en définir les différentes stratégies.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

François CAVALLIER, maire de Callian (Var), ancien vice-président de département, consultant indépendant, formateur d'élus sur des questions institutionnelles, financières, managériales et urbanistiques

Sylvie ROUILLON VALDIGUIÉ, élue à Toulouse et Métropole (2014-2020), consultante indépendante, marketing et management, formatrice, formation des élus

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Présenter la commune nouvelle
- Déterminer une stratégie
- Comprendre les enjeux financiers et fiscaux, personnels, géographiques
- Organiser le pilotage du projet



- Associer les habitants à cette démarche
- Choisir l'organisation correspondant à la situation de la commune

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Management d'équipe



Optimiser le travail de l'équipe municipale

Domaine de formation

Management d'équipe

Référence

MAE1

Objectif

Cette formation a pour but de permettre aux élus d'améliorer le travail de l'équipe municipale, en renforçant la cohésion et la dynamique du groupe mais aussi en coordonnant l'action politique des élus avec l'action technique des agents territoriaux. Il sera proposé pour cela différents outils à mettre en place afin d'adopter de nouvelles habitudes de travail partagées, transversales et durables, de mettre en pratique les principes de l'intelligence collective.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS



Bernard QUIDARRE, Consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification ICPF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager » à Toulouse

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Mettre en place une charte
- Mieux coordonner l'action politique des adjoints et des conseillers délégués
- Articuler l'action politique des élus avec les services de l'administration de la commune
- Adopter de nouvelles habitudes de travail partagées et collaboratives pour une meilleure transversalité
- Etablir une feuille de route pour mener à bien les projets

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Gestion des conflits

Domaine de formation

Management d'équipe

Référence

MAE2

Objectif

Comme dans toute équipe, des conflits peuvent arriver à surgir. Ces difficultés peuvent être d'origines différentes : réunion publique qui tourne mal, débats houleux, différents au sein de l'équipe municipale... Cette formation permettra aux élus d'apprendre à gérer ces situations de stress, de les anticiper, de comprendre les comportements de chacun et de s'y adapter. Il s'agira pour l' élu de renforcer son positionnement en optimisant les outils de communication et de coopération pour être plus efficace.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus



Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Bernard QUIDARRE, Consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification ICPF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager » à Toulouse

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre les mécanismes du stress et les origines du conflit
- Anticiper les situations de conflits
- Développer les outils de gestion du stress et des conflits
- Comprendre les comportements et s'y adapter
- Renforcer son positionnement
- Adopter un comportement assertif
- Optimiser les outils de communication

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L' élu local et le directeur de cabinet

Domaine de formation

Management d'équipe

Référence

MAE3

Objectif

La montée en puissance des exécutifs locaux, départementaux, ou régionaux a contribué au recrutement d'un nouveau personnel professionnel spécialisé et rémunéré dans l'entourage des élus et le nombre des collaborateurs que les élus recrutent s'est régulièrement accru, notamment avec la création des EPCI. Les équipes de collaborateurs d'élus se sont par conséquent développées : directeurs et chefs de cabinet, attachés, chargés de mission, conseillers techniques... Il est à noter que le directeur de cabinet ou « manager de cabinet » ne peut avoir de lien hiérarchique qu'avec l' élu. Cette formation permettra aux élus de connaître les rôles de chacun et d'instaurer une collaboration efficiente en développant un véritable travail d'équipe.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS



Bernard QUIDARRE, Consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification ICPF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager » à Toulouse

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Mettre en place une collaboration efficiente
- Développer un travail d'équipe
- Organiser une aide à la décision
- Mobiliser et étendre ses réseaux

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention





L' élu local et le directeur général des services

Domaine de formation

Management d'équipe

Référence

MAE4

Objectif

Le directeur général des services est un cadre supérieur d'administration et un collaborateur du chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale. Dans une commune, sous la direction du maire ou des élus délégués, il met en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale. Cette formation a pour objectif de permettre aux élus d'appréhender les fonctions spécifiques du DGS et de définir les rôles de chacun.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux

Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Bernard QUIDARRE, Consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification ICPF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager » à Toulouse



Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre la complexité des relations entre le maire et le directeur des services
- Faire l'inventaire des points de convergence entre les deux fonctions
- Analyser les zones d'incertitudes et zones de conflits potentielles
- Clarifier le positionnement stratégique de chacun

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



L' élu local et l'administration

Domaine de formation

Management d'équipe

Référence

MAE5

Objectif

Les relations entre les élus et les agents territoriaux peuvent être compliquées, parfois difficiles car teintées de méfiance réciproque. Il n'est pas toujours facile, pour les élus, de comprendre le fonctionnement de l'administration de la collectivité et la place de chacun, cadres, techniciens, agents, comme il n'est pas toujours facile pour les fonctionnaires de décrypter le positionnement des élus. Pourtant, pour la bonne marche de la collectivité comme pour la réussite des projets, il est nécessaire de travailler ensemble et en confiance, chacun dans son rôle. Cette formation a pour but de construire une relation de confiance entre élus et agents territoriaux, renforcer les interactions et les transversalités, adopter les bons outils de communication entre les acteurs.

Public

En priorité : maires, adjoints, conseillers délégués, tout élu local.

Intervenants

Cécile AJELLO, élue à 33-Le Haillan, dirigeante d'entreprise consulting et formation, enseignante, coach professionnelle, conférencière sur les stratégies de succès, gouvernance de projet directeur et équipes, Intelligence collective

Caroline ANTONIO, 1^{ère} adjointe au maire de Giroussens (81), dirigeante d'entreprise, consultante en stratégies RH, management de projets, communication

Laurent AUPIED, coaching en politiques sociales territorialisées, développement RSE, logement, éducation, médico-social, santé, missions auprès des collectivités

Anne de BELLEFON, chargée de communication à Toulouse Métropole, formatrice indépendante, communication par l'image, gestion de projets, enseignement supérieur

Didier BERGEOT, Dirigeant d'entreprise, formation continue, Management, Intelligence collective, interface élus-cadres dirigeants, CODir, CNFPT et collectivités

Sophie CARLESSO, chef d'entreprise, sénior consultante et formatrice, coach professionnelle, communication, management d'équipe, stratégies de développement

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Thierry LAFFORGUE, adjoint au maire de 31-Mondouzil, chef d'entreprise théâtre, management, coaching, risques psycho-sociaux, prise de parole, formateur d'élus

Antoine MANDRET-DEGEILH, consultant en ingénierie territoriale, docteur en science politique (Sciences Po Paris), ancien DGS de Captieux (Gironde), formation des élus locaux et des agents territoriaux



Jean-Michel MATHIEU, dirigeant de société, consultant indépendant RH, management et organisation, finances, recherche « des coûts cachés », enseignant TBS

Bernard QUIDARRE, Consultant, coach, formateur en entreprise, management opérationnel, formation et accompagnement de la réussite de porteurs de projets, des managers et de leur équipe, certification ICPF Qualiopi (formations et accompagnements), dirigeant d'entreprise « Energie Manager » à Toulouse

Fabien SANCHEZ, chef d'entreprise, cabinet de conseil, management d'équipe, conseil en stratégie, conseil RH, gestion de projets, formateur à la CCI Occitanie

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Comprendre les relations entre l' élu et le fonctionnaire
- Maîtriser les fondamentaux du management public territorial et ses évolutions
- Clarifier le positionnement des élus, des cadres et des agents dans la diversité de leurs fonctions
- Mettre en place les outils pour dynamiser les relations entre l' élu délégué et le cadre de direction

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation

Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



Opposition





Les fondamentaux de l' élu d'opposition

Domaine de formation

Opposition

Référence

OPP1

Objectif

Il est très difficile, pour les élus d'opposition, d'exister politiquement au sein d'un conseil municipal. Pourtant, en tant qu'élus parfaitement légitimes, les élus d'opposition souhaitent assurer pleinement leur rôle en étant capables de critiquer, bien-sûr, mais aussi en contribuant à l'action municipale en faisant des propositions constructives. Les élus d'opposition considèrent que la majorité leur doit d'être transparente et qu'ils ont à jouer un rôle de contre-pouvoir. Cette formation permettra aux élus d'opposition de connaître parfaitement leurs droits, de créer un véritable rapport de force avec la majorité, de développer une véritable stratégie gagnante tout au long du mandat en vue de préparer l'alternance.

Public

En priorité : tout élu local d'opposition.

Intervenant

Patrick DELECROIX, adjoint au maire de 31-Lafitte-Vigordane, ancien DGS, micro-entrepreneur, formations en gestion, finances auprès des collectivités locales

Durée

1 journée (7h)

Contenu

- Connaître et faire respecter les droits de l' élu d'opposition
- Garantir l'accès des documents pour assurer le travail de l' élu d'opposition
- Définir une stratégie de l' élu de l'opposition
- Développer la communication de l' élu de l'opposition

Prérequis

Aucun

Modalités d'évaluation / Acquis recherchés

Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation

Supports pédagogiques

Le diaporama de la formation



Méthodologie

Formation en présentiel ou à distance par des experts formateurs reconnus dans leurs domaines d'intervention



RESSOURCES ET LIENS UTILES

La formation des élus sur le site de Direction générale des collectivités locales (DGCL)
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-droit-laformation-des-elus>

Le DIFE, sur le site de la Caisse des Dépôts et consignations
<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/676/672>

Mon compte élus, consultable à partir du 1er janvier 2022 sur
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles
L2123-12 à L. 2123-16, L. 3123-10 à L. 3123-14, L. 4135-10 à L. 4135-14.

L'ordonnance 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043023255>

Décret 2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043502113>

